

Département du Territoire de Belfort
6, place de la Révolution Française
90000 BELFORT

**RECONSTRUCTION DU GYMNASÉ
AU COLLEGE GOSGINNY
A VALDOIE**

C.C.T.P.

(Cahier des Clauses Techniques Particulières)

**LOT 06 MENUISERIES
INTERIEURES BOIS**

MAITRISE D'ŒUVRE :

ITINERAIRES ARCHITECTURE
7 faubourg de Montbéliard 90000 BELFORT
1 Rue Martin Niemöller 70400 HERICOURT

BET ESPACE INGB
1, rue Morimont 90000 BELFORT

BET PROJELEC
18, rue Albert Camus 90000 BELFORT

SOMMAIRE

| | | |
|------------|--|----|
| I. | GENERALITES..... | 4 |
| I.1. | Prescriptions communes à tous les lots | 4 |
| I.1.1. | Réglementations..... | 4 |
| I.1.2. | Obligations des entreprises vis à vis des documents remis | 4 |
| I.1.3. | Notes de calcul et plans de fabrication..... | 5 |
| I.1.4. | Maquettes et échantillons..... | 5 |
| I.1.5. | Essais | 5 |
| I.1.6. | Connaissance des plans..... | 6 |
| I.1.7. | Connaissance et réception des lieux..... | 6 |
| I.1.8. | Réception des travaux | 6 |
| I.1.9. | Pièces dues par l'entreprise | 6 |
| I.2. | Règlements, normes et bases de calcul..... | 8 |
| I.3. | Obligations de l'entreprise..... | 8 |
| I.3.1. | Connaissance des lieux | 8 |
| I.3.2. | Responsabilité..... | 9 |
| I.4. | Installation de chantier | 9 |
| I.5. | Compte prorata..... | 9 |
| I.6. | Travaux prévus au présent lot | 9 |
| I.7. | Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (P.G.C.S.P.S.)..... | 9 |
| II. | PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES | 10 |
| II.1. | Localisation, définition des ouvrages | 10 |
| II.2. | Limite des prestations..... | 10 |
| II.2.1. | Prestations dues au présent lot | 10 |
| II.2.2. | Sont exclus du présent lot | 10 |
| II.3. | Documents de référence | 10 |
| II.4. | Coordination..... | 11 |
| III. | PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES | 12 |
| III.1. | Bloc-portes intérieurs..... | 12 |
| III.1.1. | Bloc-portes à âme pleine..... | 12 |
| III.1.1.1. | Type 1..... | 14 |
| III.1.1.2. | Type 2..... | 14 |
| III.1.2. | Bloc-portes CF 1/2h – EI30 | 14 |
| III.1.2.1. | Type 1..... | 15 |
| III.1.2.2. | Type 2..... | 15 |
| III.1.3. | Chambranle, contre-chambranle, ébrasement médium..... | 15 |
| III.1.3.1. | Type 1..... | 16 |
| III.1.3.2. | Type 2..... | 16 |
| III.2. | Ferrage porte | 16 |
| III.2.1. | Ferrage A | 16 |
| III.2.2. | Ferrage B | 16 |
| III.2.3. | Crémone « pompiers » et sélecteur de fermeture | 17 |
| III.2.4. | Ferme porte..... | 17 |
| III.2.5. | Barre anti-panique..... | 17 |
| III.2.6. | Barre rappel porte | 17 |
| III.3. | Plinthes..... | 17 |
| III.4. | Caisson de protection | 18 |
| III.5. | Habillage acoustique à claire voie..... | 18 |
| III.6. | Parois à claire voie avec portes coulissantes | 19 |
| III.6.1. | Ensemble 1..... | 19 |
| III.6.2. | Ensemble 2..... | 19 |
| III.7. | Façades gaines techniques..... | 20 |
| III.8. | Tablette menuiserie extérieure | 20 |
| III.9. | Ensemble menuisé vitré..... | 20 |
| III.9.1. | Châssis intérieur vitré coulissant..... | 21 |
| III.9.2. | Châssis intérieur vitré fixe | 21 |

| | | |
|-----------|---|----|
| III.10. | Baguettes..... | 22 |
| III.10.1. | Baguettes d’angles | 22 |
| III.10.2. | Baguettes de finition | 22 |
| III.11. | Bipatères individuelles | 22 |
| III.12. | Faux-plafond lames bois | 22 |
| III.12.1. | Faux-plafond lames bois intérieur avec isolant..... | 22 |
| III.12.2. | Faux-plafond lames bois extérieur | 23 |
| III.13. | Idéogrammes, signalisation | 23 |
| III.14. | Miroir | 23 |
| III.15. | Habillage JD..... | 24 |
| III.16. | Combiné bancs / Patères | 24 |
| III.17. | Aménagement de douche | 24 |
| III.18. | Organigramme..... | 25 |
| III.19. | Vitrine extérieure d'affichage | 25 |
| III.20. | Plan d’intervention extérieur | 25 |
| III.21. | Installation de chantier | 26 |

I. GENERALITES

Le présent document a pour objet la définition des ouvrages à réaliser et les fournitures à mettre en œuvre pour l'exécution du lot

MENUISERIES INTERIEURES BOIS

du projet de reconstruction du gymnase au collège GOSCINNY à Valdoie (90300).

I.1. Prescriptions communes à tous les lots

I.1.1. Réglementations

L'ensemble des études et des travaux sera mené en parfaite concordance avec l'ensemble des documents officiels en vigueur applicables au bâtiment, détaillés dans le chapitre "Spécifications Techniques" relatif à chaque lot et qui regroupent :

- Les textes législatifs et réglementaires applicables au bâtiment
- Les Documents Techniques Unifiés établis par le groupe D.T.U. et édités par le C.S.T.B.
- Les avis techniques délivrés par le C.S.T.B.
- Les normes françaises et européennes.

I.1.2. Obligations des entreprises vis à vis des documents remis

Les entreprises devront obligatoirement suivre la présente description des ouvrages et les plans qui lui sont fournis.

Toutefois, il convient de signaler que cette description n'a pas un caractère limitatif.

Le dimensionnement des divers éléments de la construction et les dispositions prévues seront sauf obstacle et/ou impossibilité dûment signalés et écrits par l'entreprise au Maître d'Œuvre.

Quoiqu'il en soit, les entreprises devront toutes vérifications des éléments.

Pour les détails, sections, ou tous autres renseignements dépendant de techniques des autres lots que le lot intéressé, les dispositions seront déterminées à partir du présent CCTP.

Toutefois, il convient de signaler que le présent CCTP reste prioritaire sur les plans.

Les plans et le présent CCTP se complètent réciproquement, sans que les entreprises puissent faire état, après remise de leurs offres, d'une discordance éventuelle qu'elles n'auraient pas signalées en temps utile.

Les entreprises sont tenues de signaler par écrit au Maître d'Œuvre, les erreurs ou omissions, au fur et à mesure qu'elles les relèvent.

Les erreurs ou omissions signalées après remise des offres ne pourront plus donner lieu à des dépenses supplémentaires pour assurer un parfait achèvement des ouvrages. De même, une entreprise ne pourra se prévaloir d'une omission dans la description des ouvrages concernant son lot, si celle d'un autre corps d'état donne des indications concernant ces ouvrages. Elle doit, par conséquent, tenir compte des descriptions et plans des différents lots.

Les calculs, qualité des matériaux mis en œuvre, ainsi que la réalisation des travaux, objet du présent CCTP, seront conformes aux "Règles de l'Art", règlements et normes en vigueur.

Il est précisé que les entreprises devront obligatoirement répondre sur la solution de base décrite dans le présent dossier, et doivent chiffrer obligatoirement les éventuelles variantes exigées.

Enfin, les entreprises pourront proposer au Maître d'Œuvre toutes les solutions pouvant apporter des améliorations techniques ou financières.

I.1.3. Notes de calcul et plans de fabrication

Ils seront remis à l'agrément du Maître d'Œuvre et des éventuels Organismes de Contrôle. Toutefois, ces agréments ne diminuent en rien la responsabilité des entreprises.

Les entreprises resteront responsables de toutes les erreurs qu'elles auraient pu commettre dans l'interprétation des plans, ainsi que des erreurs ultérieures qui pourraient être commises au cours de l'exécution.

Les travaux ne seront en aucune façon commencés si les entreprises n'ont pas reçu l'accord du Maître d'Œuvre et éventuellement des Organismes de Contrôle, sur leurs documents.

Eventuellement, et sans qu'il puisse en résulter une augmentation de prix forfaitaire, les entreprises seront tenues d'apporter à ce dossier toutes modifications de détails que le Maître d'Œuvre et éventuellement les Organismes de Contrôle jugeraient indispensables pour l'intérêt et la sécurité de l'ouvrage.

I.1.4. Maquettes et échantillons

A toute demande du Maître de l'Ouvrage et du Maître d'Œuvre, les entreprises devront présenter tous échantillons de matériaux, d'appareillages ou composants, et ne procéderaient aux opérations définitives de mise en œuvre qu'après accord formel de ceux-ci.

I.1.5. Essais

Pour certains corps d'état, des essais pourront être effectués sur les ouvrages mis en œuvre. Les frais afférents aux essais explicitement prescrits dans le présent dossier seront à la charge de l'entreprise du lot correspondant.

De plus, des essais complémentaires pourront être réalisés périodiquement au moment et à l'emplacement définis par le Maître d'Œuvre.

Le nombre de ces essais n'est pas limitatif.

Les frais afférents à ces essais seront à la charge de l'entreprise et devront faire l'objet de PV à réintégrer dans le DIUO.

(En particulier, concernant les réseaux d'assainissement)

I.1.6. Connaissance des plans

L'entrepreneur devra vérifier soigneusement toutes les cotes portées aux dessins et s'assurer de leur concordance tant entre les divers plans qu'avec les bâtiments existants, s'il s'agit de rénovation ou s'il existe une mitoyenneté.

I.1.7. Connaissance et réception des lieux

Le fait de commencer les travaux, suppose que l'entrepreneur accepte les lieux tels qu'ils sont. Il devra, pour éviter tout conflit avec les autres entrepreneurs, réceptionner les ouvrages sur lesquels il aura à travailler. S'il avait des réserves à formuler, il devrait demander l'inscription en P.V à Maître d'Œuvre ou au coordinateur de travaux, avant tout commencement d'exécution de sa part. Passé ce délai, sa réclamation serait jugée irrecevable.

I.1.8. Réception des travaux

Se référer au C.C.A.P.

I.1.9. Pièces dues par l'entreprise

Avant commencement des travaux :

L'entreprise précisera les matériels choisis par elle et en fournira les fiches de présentation technique et commerciale.

Avec son offre

L'entrepreneur du présent lot devra fournir au maître d'œuvre toutes les documentations des matériaux qu'il compte mettre en œuvre dans le cas où ceux-ci sont différents de ceux indiqués au présent document.

En particulier, il présentera et fournira une description détaillée du produit et des méthodes d'application émanant du fabricant qui pourraient entraîner des modifications du projet de base, auxquelles l'entreprise du présent lot devra strictement se conformer lors de l'exécution des travaux, ceci dans le but de permettre au Maître d'Œuvre d'apprécier les conséquences relatives aux autres corps d'état.

Son offre sera réputée conforme à la réglementation en vigueur et établie après avoir pris connaissance des différentes contraintes techniques applicables à ce projet notamment la stabilité au feu de ses ouvrages.

En début de chantier

L'entrepreneur du présent lot devra fournir dans le cadre du calendrier des études, tous les plans de fabrication avec une description détaillée des produits et des méthodes d'application émanant du fabricant lesquels devront apporter toutes les précisions nécessaires quant aux applications, mode de traitement, remplacement de pièces dégradées, etc.

Auparavant, ces plans seront soumis à l'approbation et au contrôle du maître d'œuvre et éventuellement des organismes de Contrôle.

Les plans présentés pour approbation et contrôle seront le résultat d'une étude de coordination technique entre les divers corps d'état concernés.

L'entrepreneur fournira dans un délai de 15 jours après la signature des marchés, l'ensemble des documents techniques demandés par le maître d'œuvre, notamment les justifications techniques et notes de calcul correspondant aux ouvrages à mettre en œuvre.

L'entrepreneur précisera et garantira sur les ouvrages leurs destinations, leurs conditions d'exploitation (hygrométrie, agressivité des matières stockées, etc...) leur classification vis à vis des règlements de sécurité.

En cours de chantier

L'entrepreneur du présent lot apportera toutes précisions et plans de détails pour une parfaite coordination. Il s'informerera des différents essais prescrits en cours de chantier. A la demande du maître d'œuvre pourront être réclamés les détails nécessaires à la compréhension.

En fin de chantier

Dans le but d'établir le dossier final des ouvrages exécutés (DOE, DIUO), l'entrepreneur du présent lot remettra les éléments nécessaires (cf CCAP).

Nota

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge :

- les plans de fabrication de ses ouvrages
- la coordination technique avec les autres corps d'état
- la participation aux diverses réunions techniques
- la fourniture de plans et tirages en autant d'exemplaires que nécessaire à la bonne marche du chantier.

A réception des travaux :

L'entreprise fournira les fiches techniques du matériel en nombre suffisant pour les différents occupants, ainsi que les adresses des fournisseurs régionaux et entreprises susceptibles d'assurer l'entretien.

L'entreprise fournira les dossiers D.O.E. conformément CCAP.

I.2. Règlements, normes et bases de calcul

Les entreprises seront tenues de respecter les normes et réglementations en vigueur, à savoir :

- Documents Techniques Unifiés (D.T.U.)
- Normes françaises et EUROCODES
- Arrêtés et Décrets
- Prescriptions des fabricants
- Règlements départementaux
- Règlements municipaux
- Code du travail
- L'ensemble des normes françaises définissant les produits entrant dans l'exécution des travaux du présent lot et selon les Règles de l'Art.
- Normes de l'exploitant.

I.3. Obligations de l'entreprise

I.3.1. Connaissance des lieux

L'entreprise est censée s'être engagée dans son marché en toute connaissance de cause. En particulier, lui sont parfaitement connus :

- Le terrain et ses sujétions propres
- Les contraintes relatives aux constructions voisines
- Les réseaux divers éventuellement existants
- Les modalités d'accès pour la voirie, les possibilités et difficultés de circulation et de stationnement
- Les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public

Elle ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions puissent la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ou fassent l'objet d'une demande de supplément sur ses prix.

L'entreprise assure l'entière responsabilité des travaux qu'elle exécute.

En outre, et ce dès la remise des offres, l'entreprise fera toutes les remarques nécessaires concernant les exigences des prestations imposées par les réglementations, normes, règles de l'art, services concessionnaires et administrations et qui ne figuraient pas sur les documents constituant le présent dossier.

En phase travaux, l'entrepreneur doit faire, le cas échéant, par écrit, toutes les remarques sur les directives qu'il reçoit du Maître d'œuvre, étant entendu qu'il supporte l'entière responsabilité des travaux exécutés par lui à partir de directives qui n'avaient pas fait d'observation de sa part.

L'entrepreneur chargé des travaux prendra possession du chantier comme il se présentera et l'acceptera tel quel. Il fera son affaire de toute entente avec les autres entreprises travaillant sur le chantier, ainsi qu'avec les différents services communautaires et avec les usagers et propriétaires riverains du chantier. Une coordination étroite avec les entreprises travaillant sur le site est indispensable. Elle se fera à l'initiative de l'entreprise dans le respect du planning des travaux.

L'entrepreneur devra veiller à ce que le déroulement de ses travaux ne cause aucun dégât à la végétation existante à conserver, aux ouvrages classés, aux ouvrages existants ou en cours d'exécution ainsi qu'aux canalisations aériennes ou souterraines, quelle que soit leur nature.

Tout dégât ainsi constaté et imputé à la responsabilité de l'entrepreneur sera chiffré et déduit du montant du règlement définitif. En particulier si des arbres venaient à être endommagés au point de nécessiter leur abattage, celui-ci sera affecté aux frais de l'entrepreneur, les grumes restant propriété du maître d'ouvrage.

I.3.2. Responsabilité

L'entreprise demeurera responsable des dégradations causées dans l'enceinte du bâtiment. Il reste bien entendu que l'entreprise du présent lot sera responsable civilement de tous les accidents matériels ou corporels du fait de ses travaux.

I.4. Installation de chantier

Ce poste recouvre des prestations réparties dans le temps.

Le titulaire du présent marché devra réaliser :

- le PPSPS concernant ses propres travaux,
- l'exécution des sondages géotechniques complémentaires qu'il souhaite réaliser, et dont il a besoin
- l'exécution des prescriptions du P.G.C. qui lui sont applicables, ainsi que celle du CCAP
- la participation obligatoire aux réunions de chantier auxquelles il est convié,
- la réalisation des DICT,
- le repliement des installations de chantier,

I.5. Compte prorata

Se référer au C.C.A.P.

I.6. Travaux prévus au présent lot

Les travaux prévus au présent lot sont nets, forfaitaires et incluent toutes les sujétions pouvant être rencontrées avant, en cours et après l'exécution des travaux.

I.7. Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (P.G.C.S.P.S.)

L'entreprise devra se conformer scrupuleusement aux recommandations contenues dans le P.G.C.S.P.S. joint au dossier de consultation

II. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

II.1. Localisation, définition des ouvrages

La localisation des ouvrages résulte des plans, coupes et détails divers établis par l'Architecte.
Le présent CCTP complétant ceux-ci pour ce qui concerne la nature des matériaux et leur mise en œuvre.

Il appartient à l'entreprise du présent lot de prendre connaissance des CCTP des autres corps d'états pour connaître les ouvrages à partir desquels elle exécutera les travaux de son lot.

II.2. Limite des prestations

II.2.1. Prestations dues au présent lot

- Les études, dessins de fabrication et de détail des ouvrages
- La fourniture des bois, contreplaqués, panneaux de fibres, de particules entrant dans la constitution des menuiseries
- Les traitements et protections imposés par le DTU 36.1
- La fabrication en atelier, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose et le réglage des menuiseries
- Les implantations de poteaux d'huisseries ou d'angles
- La fourniture et la pose des huisseries et bâtis
- Le tracé des trous de scellements
- Les échafaudages, agrès et engins de levage nécessaires à l'exécution des travaux ainsi que tous les dispositifs de protection du personnel
- Le stockage dans un local sec des matériaux en attente de pose
- La protection des ouvrages pendant la durée du chantier
- Tous les calfeutrements nécessaires pour achèvement des ouvrages
- La mise en jeu des ouvrants avant le passage du Peintre
- Nouvelle mise en jeu pendant la période de garantie à effectuer chaque fois que l'entreprise de Menuiserie est requise
- Les raccords de peinture consécutifs à ces mises en jeu, ceux-ci étant effectués par le Peintre à la charge de l'entreprise de menuiserie
- Les nettoyages en cours et en fin de chantier ainsi que l'enlèvement des gravois aux décharges

II.2.2. Sont exclus du présent lot

- La mise en peinture

II.3. Documents de référence

Tous les ouvrages définis au cours du présent CCTP devront satisfaire aux prescriptions des textes et de la réglementation en vigueur.

II.4. Coordination

L'entreprise du présent lot prendra tous les contacts nécessaires avec les représentants des autres corps d'état pour coordonner la conception et l'exécution de ses ouvrages.

Cette coordination s'effectuera de manière assidue à la diligence du déroulement des travaux et avant l'enclenchement des différentes tâches, de telle sorte qu'elle n'entraîne aucun retard du calendrier d'exécution des travaux tous corps d'état.

III. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

PRESENTATION DE L'OUVRAGE

Les travaux ont pour objet la reconstruction du gymnase au collège GOSCINNY de Valdoie (90300).

Classement Type — Catégorie

- Catégorie 5^{ème}
- Type X

CONSTITUTION DES TRAVAUX

Les travaux se dérouleront en 2 phases :

- 1^{ère} phase construction du nouveau gymnase
- 2^{ème} phase démolition du gymnase existant

Les travaux du présent lot concernent l'ensemble des menuiseries intérieures en bois de l'opération

Les échafaudages et systèmes de levage nécessaires à la réalisation des travaux du présent lot seront à la charge de l'entreprise.

III.1. Bloc-portes intérieurs

III.1.1. Bloc-portes à âme pleine

Fourniture et pose de bloc porte à âme pleine à 1 ou 2 vantaux de marque MALERBA ou équivalent comprenant :

Huisserie :

- Huisserie ou bâti bois à peindre pour porte de dimensions normalisées posée en feuillure sans recouvrement et équipé de :
 - 6 pattes de fixation, vissées sur les huisseries bois
 - 3 paumelles de 140 par vantail
 - 2 équerres de fixation au sol
 - 1 barre d'écartement amovible
 - 3 tampons amortisseurs en caoutchouc ou, suivant localisation, rainure au pourtour pour équipement de joints complémentaires d'isolation acoustique ou de protection au feu

Porte :

Vantail de porte plane de dimensions normalisées et de fabrication standard, épaisseur 40 mm et comprenant :

- Cadre en bois dur ou résineux, séché, étuvé et stabilisé, avec renforts nécessaires à la pose des ferrements et serrures, chants apparents rabotés et poncés pour porte à chant plat.
- Ame pleine en panneau de particules de bois aggloméré, masse volumique supérieure à 400 kg/m³
- Revêtement aux deux faces stratifié au choix de l'architecte
- Plinthes coup de pied de 0.25 ht, en tôle galvanisée aux 2 faces
- Détalonnage suivant indication du BET fluides

- Pour les portes à deux vantaux, chant plat de battement entre les 2 vantaux sur les 2 faces, finition dito porte

La pose des huisseries est due au présent lot, sauf pour les huisseries intégrées dans des cloisons en plaque de plâtre sur ossature métallique type Placostil qui sera assuré par le lot PLÂTRERIE

Exécution et pose suivant plans Architecte.

Compris tous joints nécessaires et toutes sujétions pour une réalisation suivant les Règles de l' Art et Normes en vigueur.

III.1.1.1. Type 1

Indice $R_A \geq 29$ dB

Dimensions : 83 x 204 cm htr

Localisation

Douches et WC, Vestiaires professeurs

III.1.1.2. Type 2

Indice $R_A \geq 29$ dB

Dimensions : 93 x 204 cm htr

Localisation

Vestiaires, Sanitaires, Douche et WC PMR

III.1.1.1. Type 3

Indice $R_A \geq 35$ dB

Dimensions : 93 x 204 cm htr

Localisation

Salle des professeurs

III.1.2. **Bloc-portes CF 1/2h – EI30**

Fourniture et pose de bloc porte coupe-feu ½ h à 1 ou 2 vantaux de marque MALERBA ou équivalent comprenant :

Huisserie ou bâti :

En sapin à peindre pour porte de dimensions normalisées posée en feuillure sans recouvrement et équipé de :

- 6 pattes à scellement vissées
- 4 paumelles électriques de 140 par vantail
- 2 équerres de fixation au sol
- 1 barre d'écartement amovible
- 3 tampons amortisseurs en caoutchouc
- Baguettes de calfeutrement périphérique en sapin mouluré, pose clouée avec coupes d'onglet

Porte plane :

De dimensions normalisées et de fabrication standard, épaisseur 40 mm et comprenant :

- Cadre en bois résineux, séché, étuvé et stabilisé, avec renforts nécessaires à la pose des ferrages et serrures,
- Chants apparents rabotés et poncés pour porte à chant plat
- Ame pleine en panneaux de particules de bois, aggloméré, masse volumique supérieure à 400 kg/m³
- Revêtement aux deux faces stratifié au choix de l'architecte
- Plinthes coup de pied de 0.25 ht, en tôle galvanisée, aux 2 faces

Certification :

Le bloc-porte complet devra garantir un degré coupe-feu 1/2 heure

L'ensemble des performances des blocs-portes devra être garanti par le label de certification NF-CTBA "Blocs-portes intérieurs" avec marquage NF. Le classement FASTE des blocs-portes devra être précisé dans l'offre de l'entreprise.

La pose des huisseries est due au présent lot, sauf pour les huisseries intégrées dans des cloisons en plaque de plâtre sur ossature métallique type Placostil qui sera assuré par le lot PLÂTRERIE

III.1.2.1. Type 1

Indice $R_A \geq 29$ dB

Dimensions : 93 x 204 cm htr

Localisation

Rangement 01

III.1.2.2. Type 2

Indice $R_A \geq 29$ dB

Dimensions : (2 x 93) x 204 cm htr

Localisation

Local ménage

III.1.3. **Chambranle, contre-chambranle, ébrasement médium**

Huisserie des bloc-portes (section 58 x 68 mm) posées en ébrasement au nu intérieur du local

- Chambranle, contre-chambranle et ébrasement en panneau de fibres de bois de moyenne densité type Isorel MDF, gamme médium de ISOROY, faces visibles poncées fin pour finition peinture
- Les rives seront profilées
- Assemblage de l'ébrasement sur l'huisserie à rainure et languette avec jeu pour réglage
- Assemblage du contre-chambranle sur l'ébrasement à rainure et languette
- Assemblage du chambranle sur l'huisserie à rainure et fausse languette
- Les fixations seront chevillées vissées dans la paroi en maçonnerie et dans l'ossature Placostil
- Les têtes de vis seront cachées au mastic

Compris toutes sujétions d'adaptation et de mise en œuvre et adaptation de la largeur de l'ébrasement à l'épaisseur du mur BA

Finition à peindre au lot PEINTURE.

III.1.3.1. Type 1

de 0,93 x 2,04 ht

Localisation

Vestiaires, Salle des professeurs, Sanitaires et Rangement 01

III.1.3.2. Type 2

de (2 x 0,93) x 2,04 ht

Localisation

Local ménage

III.2. Ferrage porte

III.2.1. **Ferrage A**

Ferrage comprenant :

- 4 ½ paumelles mâles et femelles avec bague laiton
- 1 serrure bec de cane à condamnation à mortaiser ROBUST de marque BRICARD ou équivalent
- Ensemble de porte en aluminium massif sur rosace avec condamnation (avec voyant) ligne MONTREAL de marque BRICARD ou équivalent, ton anodisé argent
- Butée de porte

Localisation

Tous les sanitaires et douches

NOTA

Décondamnation possible de l'extérieur.

III.2.2. **Ferrage B**

Ferrage comprenant :

- 4 ½ paumelles mâles et femelles avec bague laiton
- 1 serrure à mortaiser monopoint série 900 de marque BRICARD ou équivalent avec cylindre européen type ALPHA fonctionnant sur combinaison compris 5 clés sur anneau et porte étiquette
- 1 ensemble de porte en aluminium massif sur rosace ligne MONTREAL de marque BRICARD ou équivalent, ton anodisé argent
- Butée de porte

Localisation

Rangement 01, Local ménage, Salle des professeurs, Vestiaires et Sanitaires

III.2.3. Crémone « pompiers » et sélecteur de fermeture

Fourniture et pose sur semi-fixe des blocs portes à 2 vantaux de crémone « pompiers » type Push Pad 372 de marque BRICARD ou équivalent, verrouillage haut et bas, sélecteur de fermeture, butée de porte.

Localisation

Local ménage

III.2.4. Ferme porte

Fourniture et pose de ferme porte à glissière type Série 645 de marque BRICARD ou équivalent de force adaptée et réglable, adapté pour équiper des blocs portes coupe-feu ½ et 1 heure.

Localisation

Tous les vantaux de tous les blocs portes CF

III.2.5. Barre anti-panique

Fourniture et pose de barre anti-panique sur le vantail de service type LUXOR réf. 2600, de marque BRICARD ou adapté pour équiper des blocs portes coupe-feu ½ et 1 heure.

Localisation

Tous les vantaux de service de tous les blocs portes CF

III.2.6. Barre rappel porte

Fourniture et pose de barre de rappel de porte en aluminium massif.
Compris fixations et toutes sujétions.

Localisation

Douche et WC PMR

III.3. Plinthes

Fourniture de plinthe en sapin, à peindre, hauteur 100 mm, dressée 4 parements, avec arrondi ou chanfrein sur rive supérieure

- Pose avec coupe d'onglet à tous les angles, ajustage préalable au niveau du sol avec traînée si nécessaire et raccord entre longueur en biseau.
- Aucun raccord inférieur à 50 cm avant une arête ne sera admis
- Fixation par chevilles et vis tête fraisée avec masticage des têtes de vis.

Compris fixations, coupes, ajustages, découpes, angles et toutes sujétions.

Finition à peindre au lot PEINTURE.

Localisation

Rangements 01 et 02, Aire d'évolution

III.4. Caisson de protection

Réalisation d'un caisson de protection amovible pour le vidéoprojecteur comprenant :

- Un coffre en ossature bois avec un remplissage par lames de bois massif résineux 1er choix rabotées, identique au faux plafond prévu dans le hall.
- Fixation clouée sur l'ossature par pointes rechassées non apparentes, assemblage des angles par coupes d'onglet, compris toutes sujétions d'ajustage, arasements, coupes et chutes, Etc.
- Système de fixation en sous face de plafond permettant le retrait du coffre de protection pour l'utilisation du vidéoprojecteur

Finition lasurée à la charge du présent lot

Il appartient à l'entreprise de calculer l'ensemble des sections nécessaires suivant la localisation de chaque ouvrage, le type et l'espacement des supports, les efforts supportés.

Y compris toutes sujétions pour une réalisation suivant les règles de l'Art.

Localisation

vidéoprojecteur dans hall suivant plans

III.5. Habillage acoustique à claire voie

Réalisation d'un habillage en bois massif comprenant :

- Une ossature primaire en sapin traité, d'épaisseur adaptée à l'épaisseur de l'isolant phonique :
 - sur murs maçonnés
 - au-dessus de l'allège béton en partie basse et en partie haute sur traverse basse des encadrement des châssis (de 3.65 m à 6.10 m pour la partie long pan)
 - au-dessus de l'allège béton en partie basse et en partie haute une traverse pour fixation en tête (de 3.65 m à 7.90 m pour la partie pignon)
- Une laine minérale acoustique en panneaux de type PAR CONFORT ép. 45 mm avec un voile de verre noir
- Un remplissage par lames de bois massif résineux 1er choix, rabotées toutes faces vues, section 60 x 25 mm, non jointives, espacées de 2 cm
- -Fixation clouée sur l'ossature par pointes rechassées non apparentes, assemblage des angles par coupes d'onglet, compris toutes sujétions d'ajustage, arasements, coupes et chutes, Etc.
- Un cadre périphérique en bois massif pour fermeture en finition haute en arrêt des habillages

Finition lasurée à la charge du présent lot

Il appartient à l'entreprise de calculer l'ensemble des sections nécessaires suivant la localisation de chaque ouvrage, le type et l'espacement des supports, les efforts supportés.

Localisation

Aire d'évolution

III.6. Parois à claire voie avec portes coulissantes

Réalisation de parois en bois avec portes coulissantes comprenant :

Parois fixes :

- Une ossature primaire en acier laqué
- Une laine minérale acoustique en panneaux de type PAR CONFORT ép. 45 mm avec un voile de verre noir
- Un remplissage par lames de bois massif résineux 1er choix, section 60 x 25 mm, non jointives, espacées de 2 cm
- Un cadre périphérique en bois massif, pour fermeture du vide en périphérie des ouvertures et en finition haute en arrêt des habillages

Façon de claustra, de part et d'autre des portes coulissantes, de largeur variable suivant plan d'architecte

Portes coulissantes :

Fermeture par porte coulissante à 2 vantaux en bois massif de 1,33 m de large et comprenant :

- Un bâti bois formé de 2 montants et 2 traverses haute et basse, la traverse basse formant soubassement,
- Une laine minérale acoustique en panneaux de type PAR CONFORT ép. 45 mm avec un voile de verre noir
- Un remplissage par lames de bois massif résineux 1er choix, rabotées toutes faces vues, section 60 x 25 mm, non jointives, espacées de 2 cm, montage embrevé dans les montants et traverses,
- Cadre périphérique en acier laqué, teinte au choix de l'architecte, avec rails haut et bas et des raidisseurs suivant nécessité
- Fixation clouée sur l'ossature par pointes rechassées non apparentes, assemblage des angles par coupes d'onglet, compris toutes sujétions d'ajustage, arasements, coupes et chutes, Etc.
- Une poignée métallique anodisée aux 2 faces,
- Une serrure à mortaiser de sûreté à canon européen avec fourniture et mise en combinaison de passe suivant organigramme de l'établissement,
- 2 verrous encastrés haut et bas
- Un butoir pour chaque vantail

Finition lasurée à la charge du présent lot

Il appartient à l'entreprise de calculer l'ensemble des sections nécessaires suivant la localisation de chaque ouvrage, le type et l'espacement des supports, les efforts supportés.

III.6.1. Ensemble 1

de 4,70 x 2,60 ht dont porte 2,60 x 2,60 ht m

III.6.2. Ensemble 2

de 5,35 x 2,60 ht dont porte 2,60 x 2,60 ht m

III.7. Façades gaines techniques

Fabrication et pose de façades de gaine technique comprenant :

- Cadre dormant 50 x 50 mm en bois traité résineux ou exotique, raboté 4 faces, avec montants latéraux, intermédiaires et traverses,
- Baguettes de calfeutrement aux jonctions avec les autres ouvrages, fixation par scellement adapté sur les supports adjacents
- 2 vantaux à ouverture totale, en panneau de fibres de bois traité CTB-H avec alaise en bois massif au pourtour, épaisseur 22 mm minimum
- La façade complète devra garantir une protection Coupe feu ½ heure.
- Fermeture par crémone et batteuse à carré en applique sur la face intérieure, assurant l'indéformabilité des vantaux.

Ferrage par vantail :

- 4 paumelles en acier zingué 80 x 40
 - 2 batteuses type EdeF
 - Rosette en acier nickelé

Finition à peindre au lot PEINTURE.

Toutes sujétions de mise en œuvre et adaptations pour fermeture complète du vide réservé dans la paroi

Dimensions 180 x 260 cm htr.

Localisation

Hall

III.8. Tablette menuiserie extérieure

Fourniture de tablettes en panneau de particules de bois haute densité type Médium, épaisseur 30 mm, avec nez arrondi et saillant de 20 mm sur le nu fini de la paroi, angles arrondis aux extrémités.

Pose de la tablette sur allège maçonnée, fixation sur la menuiserie et par pattes vissées en sous face, non apparentes en partie supérieure

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, fixations, coupes, découpes, ajustage, etc.

Finition à peindre au lot PEINTURE.

Localisation

Sur toutes les allèges

III.9. Ensemble menuisé vitré

Fabrication et pose dans mur maçonné d'ensemble menuisé vitré composé de :

- Huisserie / Ossature : bois exotique identique aux blocs portes, section 100 x 50 mm
- Double vitrage feuilleté acoustique et de sécurité type STADIP SILENCE 44.2 de marque SAINT GOBAIN ou équivalent maintenu par parcloses en bois exotique (vitrage sans performance feu)

Performance : acoustique : $R_A \geq 42$ dB

L'entreprise sera tenue de fournir un procès-verbal attestant de l'affaiblissement acoustique des ouvrages.

Compris tablettes de réception de cloisons en appuis / tableaux / linteau pour raccordement soigné avec cloisons, murs existants et mobilier à créer

Compris fonds de joint, joints périphériques intérieurs et extérieurs, dilatations, plats périphériques intérieurs et extérieurs, et tous profilés de finition.

Y compris toutes sujétions pour une réalisation suivant les règles de l'Art et Normes en vigueur.

Exécution suivant carnet de détails Architecte, notamment pour le positionnement des montants et traverses intermédiaires.

III.9.1. Châssis intérieur vitré coulissant

Ensemble menuisé comprenant :

- 1 châssis coulissant simple sans traverse ne formant qu'un carreau
- Quincaillerie complète composée de rails, galets, système de condamnation, poignée de tirage côté intérieur, butées, et tous accessoires (caches rails, butées...)
- 1 châssis fixe latéral
- Tablette à parements finis en panneau de particules de bois de forte densité type médium, épaisseur 40 mm, revêtu toutes faces vues en panneau stratifié, tous coloris au choix.
 - Avec débords égaux sur les 2 cotés du châssis
 - Pose de la tablette sur cloison, fixation sur la menuiserie et par pattes vissées en sous face, non apparentes en partie supérieure.
-

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, ajustage, fixation, Façon de découpes arrondies suivant plan

Dimensions : 1,50 x 1,00 ht m

Localisation

Salle des professeurs

III.9.2. Châssis intérieur vitré fixe

Ensemble menuisé comprenant 1 châssis fixe avec 1 montant intermédiaire

Dimensions : 2,45 x 1,00 ht m

Localisation

Salle des professeurs

III.10. Baguettes

III.10.1. Baguettes d'angles

Fourniture et pose de lisses en bois dur, en forme de cornière, fixations invisibles

Dimensions hors tout : 4 x 4 cm minimum,

Ces habillages livrés prêts à recevoir une finition peinture par le lot PEINTURE.

Localisation

Angles sortants

III.10.2. Baguettes de finition

Fourniture et pose de lisses en bois dur, en forme de quart de rond ou de plat au choix de l'architecte, fixations invisibles

Ces habillages livrés prêts à recevoir une finition peinture par le lot PEINTURE.

Localisation

Suivant nécessité pour une parfaite finition

III.11. Bipatères individuelles

Fourniture et pose de bipatères murales en aluminium enrobé de résine cuite au four, et lisse de même couleur, au choix dans la gamme du fabricant, de marque FRANCE EQUIPEMENT, référence 211.04.000 ou techniquement équivalent.

Localisation

Douches et sanitaires

III.12. Faux-plafond lames bois

III.12.1. Faux-plafond lames bois intérieur avec isolant

Réalisation d'un faux-plafond en bois massif comprenant :

- Une ossature primaire en sapin
- Une laine minérale acoustique en panneaux de type PAR CONFORT ép. 45 mm avec un voile de verre noir
- Un remplissage par lames de bois massif résineux 1er choix, section 60 x 25 mm, non jointives, espacées de 2 cm
- Un cadre périphérique en bois massif,

Finition lasurée à la charge du présent lot

Il appartient à l'entreprise de calculer l'ensemble des sections nécessaires suivant la localisation de chaque ouvrage, le type et l'espacement des supports, les efforts supportés.

Localisation

Dégagements 01 et 02, Hall

III.12.2. Faux-plafond lames bois extérieur avec isolant

Réalisation d'un faux-plafond en bois massif comprenant :

- Une ossature primaire en sapin
- Une laine minérale acoustique en panneaux de type PAR CONFORT ép. 45 mm avec un voile de verre noir
- Un remplissage par lames de bois massif résineux 1er choix, section 60 x 25 mm, non jointives, espacées de 2 cm
- Un cadre périphérique en bois massif,

Finition lasurée à la charge du présent lot

Il appartient à l'entreprise de calculer l'ensemble des sections nécessaires suivant la localisation de chaque ouvrage, le type et l'espacement des supports, les efforts supportés.

Localisation

Préau et auvent

III.13. Idéogrammes, signalisation

Fourniture et pose d'idéogrammes et/ou de lettrages adhésifs (sur les portes ou sur plaque en plexiglass) et de signalétique générale suspendue (dans le hall).

Conformément à la réglementation handicapée, l'ensemble de la signalétique sera visible, lisible et compréhensible.

Dimensions, motifs et teintes contrastées au choix de l'Architecte

Localisation

Sur chaque porte (adhésifs)

Sur chaque porte du hall (signalétique générale)

III.14. Miroir

Fourniture et pose de miroirs au droit de tous les lavabos et des laves mains.

Compris fixations et toutes sujétions pour une réalisation suivant les règles de l'Art et les Normes en vigueur.

Dimensions 50 x 80 cm htr

Localisation

Dans sanitaires au droit de chaque lave-mains et lavabos duos

III.15. Habillage JD

Réalisation d'habillage de joint de dilatation par panneau TRIPLY Déco, alésage des chants en bois exotique sur ossature bois traité fongicide et insecticide.

Réaction au feu M2 par application d'un vernis intumescent prévu au présent lot, compris retouches vernis si nécessaire.

Compris obturation avec un fond de joint souple au-delà de 2 cm de profondeur type profilés souples d'obturation en profilés extrudés en caoutchouc synthétique conforme à la norme NFP 85.301, type JD de marque COUVRANEUF ou équivalent, assurant une parfaite étanchéité à l'air du joint de dilatation.

L'entreprise devra se coordonner avec les poseurs de sol afin d'assurer une parfaite continuité du fond de joint.

Compris toutes fixations, renforts, découpes et toutes sujétions pour une exécution suivant les Règles de l'Art.

Exécution suivant plans Architecte.

Localisation

Aire d'évolution

III.16. Combiné bancs / Patères

Fourniture et pose de combinés sur pieds classiques réf. 241.11 de la société FRANCE EQUIPEMENT (70190 Rioz, tél : 03 84 91 24 50) ou équivalent.

Dimensions : hauteur 171 cm – profondeur 40 cm

Piètements en tube d'acier de section carrée ou rectangulaire, enrobé de résine 100% polyester cuite au four. Les piètements sont constitués de montants verticaux 30x30 mm; de traverses horizontales 35x20 mm ou 30x30 mm; de consoles de bancs 30x30 mm et 35x15 mm.

Les piètements supportent 1 lisse de portemanteaux GS.

Assise de bancs assemblée en usine sur platines, prête à fixer sur consoles composée de 2 lames lamellé-collé 120x32 mm (avec 2 couches de vernis polyuréthane incolore).

Ensembles montants verticaux, traverses, bipatères GS sur lisse, livrés assemblés.

Hauteur d'assise banc 43 cm – hauteur des lisses de portemanteaux 163 cm.

Longueurs de 2,70 m

Localisation

Vestiaires

III.17. Aménagement de douche

Fourniture et pose d'éléments en panneau bois autoportant hydrofuge, épaisseur adaptée à l'usage, avec nez arrondi dans la gamme de produits Polyrey, dalles compactes et stratifié HPL épais sous haute pression (HPL),.

L'équipement de chaque cabine sera composé d'un banc, d'une tablette et d'une cloisonnette pare-douche

Compris toutes sujétions de mise en œuvre, coupes, découpes, ajustage, fixation, etc.

Localisation

Toutes les douches

III.18. Organigramme

Les serrures du présent lot seront de sûreté de marque BRICARD ou équivalent, équipées avec cylindres européens.

L'entreprise devra l'étude d'un organigramme des serrures compris sur portes extérieures pour permettre l'utilisation de passe partiel et général.

Fourniture aux lots Serrurerie et Menuiseries Extérieures de cylindres de longueur correspondant aux profilés des portes.

Localisation

Pour l'opération

III.19. Vitrine extérieure d'affichage

Fourniture et pose d'une vitrine ACMAN Référence : 954 chez FRANCE EQUIPEMENT ou techniquement équivalent comprenant :

- Cadre aluminium filé, épaisseur 75 mm
- Vitre en altuglas de 3 mm d'épaisseur
- Joints d'étanchéité de vitre, 2 chambres de décompression
- Fond en tôle d'acier laqué
- Serrure livrée avec 2 clés
- Piètement à sceller en acier laqué métallisé, section rectangulaire 80 x 40 mm, hauteur 3,00 ml, compris fixation dans le sol
- Teinte au choix dans la gamme du fabricant
- Dimensions : 1,73 x 1,33 ml de large

Localisation

Pour l'opération

III.20. Plan d'intervention extérieur

Fourniture et pose d'un plan d'intervention reprenant :

- le plan de masse du bâtiment et de ses niveaux
- les dégagements et cloisonnements principaux
- les locaux techniques et les locaux à risques particuliers
- les dispositifs et commandes de sécurité
- les organes de coupure fluides
- les organes de coupure des sources d'énergie
- les moyens d'extinction fixes et d'alarme

Fixation par vis sur panneau support fourni et posé par le présent lot;
Dimensions 600 x 400 mm selon norme AFNOR en vigueur

Ce plan sera protégé par un film anti UV et contrecollé sur un support aluminium rigide lui-même fixé sur un piétement en aluminium diamètre 40 mm hauteur 2 mètres (fixation au sol).

Localisation

Pour l'opération

III.21. Installation de chantier

Installation de chantier conformément au CCAP, annexes au CCAP et au PGCSPS

Le poste installation de chantier rémunère toutes les prestations liées aux installations de matériel nécessaires à la réalisation des ouvrages aux conditions du marché ainsi qu'aux prestations liées à la coordination de sécurité-santé du chantier, suivant PGCSPS, CCAP et annexes au CCAP.